



SATOM SA

LISTE DE PRIX 2017

INCINÉRATION – MÉTHANISATION

PRIVÉS

Valable dès le 1^{er} janvier 2017 pour tous les apports à **Monthey** et pour les livraisons de déchets verts à **Villeneuve**

Déchets incinérables (ordures ménagères, bois usagés, plastiques) à livrer à Monthey

		Prix par tonne, hors TVA	
P10	Taxe de pesage d'entrée	De base	CHF 15.00
P20	Déchets combustibles de petites dimensions <i>Dimensions maximum 80x80cm < diam. 100cm</i> <i>(plastiques de ménage, papier, carton)</i>		CHF 185.00
P30	Déchets encombrants à déchiqueter <i>Longueurs maximum 3m < diam. 300cm</i> <i>(mélanges de plastiques et balles agricoles, meubles, tapis, matelas, pneus véh. légers, bois à problème comme les traverses de chemin de fer, poteaux électriques, etc.)</i>		CHF 250.00
P305	Bois usagés (sans amiante) <i>(bois de démolition ou d'emballages, meubles, palettes, traverses de chemin de fer, poteaux électriques, bois traités dans la masse, cadres de fenêtre, bois des cours d'eau, souches d'arbres, troncs d'arbres avec souches, buissons avec racines sans terre)</i> <i>(Les livraisons non conformes sont déclassées automatiquement dans la catégorie adéquate)</i>		CHF 180.00
P38	Déchets verts (gazon, branches, bois) souillés <i>(contenant des plastiques, papier et carton, terre, cailloux, métaux, + plantes envahissantes, etc., livrés à Monthey)</i>		CHF 200.00
P40	Déchets combustibles ayant des caractéristiques spéciales <i>(humidité, dimensions, consistance, teneur en métaux, PVC, cartons bitumineux, etc... sans les déchets spéciaux et sous réserve d'acceptation préalable)</i>	Minimum	CHF 300.00
P50	Déchets combustibles particuliers nécessitant un travail supplémentaire à l'usine	Prix sur demande Minimum	CHF 420.00
P55	Déchets incinérables ayant un pouvoir calorifique réduit <i>(déchets mouillés, déchets contenant des cendres de chaudière ou autres résidus minéraux : pierres, plots, plâtre, fibres de verre ou de pierre, souches avec terre etc.)</i>		CHF 300.00
P60	Déchets devant être introduits directement dans le four <i>(comme les documents confidentiels, épizooties sur les ruches, etc.)</i> Tarif minimum par apport	Minimum	CHF 40.00
PE	Pesée d'un véhicule (sans livraison de déchets)	Par pesée	CHF 10.00
MANU	Les prix de cette liste sont valables pour les livraisons déchargées franco fosse. Le déchargement par élévateur et le vidage en fosse sont en sus	Par palette perdue / mouvement	CHF 10.00

ZI Boeuferrant Nord 16
Case postale 92
CH-1870 Monthey 1
Hotline 0800 72 77 77

T. +41 (0)24 472 77 77
F. +41 (0)24 472 82 02
info@satomsa.ch
www.satomsa.ch
CHE-101.539.325 TVA

Coordonnées bancaires CHF
Banque Cantonale du Valais, CH-1951 Sion
N° IBAN : CH30 0076 5000 2016 13070
SWIFT : BCVSCH2LXXX
CCP: 19-165-8

Déchets spéciaux

La livraison de déchets spéciaux doit se faire auprès de la déchèterie communale ou régionale. Les points de vente sont également tenus de reprendre les déchets spéciaux qu'ils commercialisent.

Pour les apports sur notre usine de Monthey, la livraison de déchets spéciaux (+de 50kgs) doit être accompagnée des documents de suivi prévus aux articles 8 à 12 de l'Ordonnance fédérale sur les Mouvements de Déchets du 22 juin 2005 (OMoD). Un numéro d'identification de remettant OMoD est obligatoire et doit être demandé au préalable auprès du service cantonal concerné :

- Vaud : Direction générale de l'environnement
- Valais : Service de la protection de l'environnement

SATOM SA est au bénéfice d'une autorisation cantonale de preneur de déchets spéciaux (voir liste sous www.veva-online.ch, identifiant N° 615300027, déchets autorisés au traitement auprès de SATOM SA).

Documents OMoD

Prix par formulaire,
hors TVA

OMoD	Etablissement document OMoD	CHF	25.00
------	-----------------------------	-----	-------

AVERTISSEMENTS - Dégâts aux installations:

Les réparations de dégâts causés à nos installations, suite à de fausses déclarations ou à la livraison de produits interdits de traitement à l'usine, seront à la charge du client.

DEBLOC	Déblocage de la déchiqueteuse – Prix forfaitaire, majoré des frais des dégâts occasionnés (suite à des apports de ferraille massive, de pierre, de brique) ou déversement d'encombrants directement dans la fosse	CHF	300.00
ANTIDEF	Remise en état du système anti-déflagration – Prix forfaitaire (après explosion due à des solvants, de l'essence ou d'autres produits inflammables dans la déchiqueteuse)	CHF	18'000.00

HEURES D'OUVERTURE – USINE DE MONTHEY

Du lundi au vendredi	de	07 h 30	à	11 h 45
	et de	13 h 00		17 h 30
Samedi	fermé			

Seuls jours fériés où le pesage est obligatoirement fermé :

Ascension (05.05.) – Fête nationale (01.08.) – Noël (25.12.)

Informations complémentaires:

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de décharger les véhicules sans pont basculant devant les portes de la fosse.

Pour les petits apports, il y a une benne compactrice sur la place de déchargement (porte 9).

Les déchets verts sont à livrer obligatoirement à Villeneuve. Les déchets verts acceptés à Monthey sont à décharger à l'endroit indiqué par le personnel SATOM SA. Ils doivent être exempts de tout corps étranger comme: papier, carton, plastiques, ferraille, pierres, terre, sinon SATOM SA se réserve le droit de changer la position tarifaire.

Des interruptions de livraison peuvent être demandées en tout temps.

Le transport est à la charge du client, cas échéant du transporteur. Le transporteur et/ou le client est responsable du contenu de son véhicule et du paiement des factures relatives au coût de traitement de ses apports.

Chaque paiement s'effectue par un paiement comptant. La liste de prix peut être modifiée en tout temps sans préavis.

SATOM SA porte, dans le cadre du mandat de prise en charge qui lui est confié, l'entière responsabilité de son personnel pour tout dommage causé par un comportement intentionnel ou gravement fautif. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée d'aucune manière.

SATOM SA contrôle les apports lors de la réception. Elle se réserve le droit de corriger les désignations des produits dans le cas où la déclaration faite par le chauffeur ne correspond pas aux produits livrés ou de refuser les matières. Si elles sont quand même acceptées, les matières sont automatiquement reprises dans la rubrique adéquate.

Sont strictement interdits de livraison à SATOM SA:

Les solvants, l'essence, les liquides inflammables, les engins pyrotechniques ou les mélanges contenant ces différents produits.

Matières acceptées	Matières refusées
<ul style="list-style-type: none">✓ Déchets urbains, c'est-à-dire ceux produits par les ménages, et les autres déchets dont la composition est analogue (DIB)✓ les déchets provenant de l'industrie, des commerces ou de l'artisanat, dans la mesure où leur composition et leur conditionnement correspondent aux critères techniques de fonctionnement des installations, et qu'ils soient énumérés dans les catégories des tarifs✓ les boues de stations d'épuration digérées et déshydratées ayant une siccité de 25 à 30 % ou les boues industrielles d'une composition similaire (après vérification de la Direction de SATOM SA ou de son Chef d'exploitation)✓ les déchets liquides comme les huiles usées (végétales et minérales) avec des teneurs en eau faible et exemptes de toute sorte de liquide inflammable (solvants, essence)✓ les déchets d'hôpitaux et de laboratoires médicaux, selon liste sous www.veva-online.ch✓ certains déchets spéciaux selon liste sous www.veva-online.ch. Ces déchets sont soumis aux exigences de l'OMoD (Ordonnance fédérale sur les Mouvements de Déchets)✓ les sprays: les bonbonnes de spray des ménages peuvent être mises dans les déchets ménagers. Les sprays des entreprises de peinture et des garages (en quantité plus importante) sont à livrer séparément (en aucun cas ils ne doivent être mélangés avec les encombrants)✓ les cartons bitumineux: en petite quantité et en petit morceau ⇒ fosse en petite quantité sur rouleau ⇒ déchiqueteuse plus d'une tonne ⇒ à déposer à côté de la déchiqueteuse et à travailler par petit lot	<p>Tous déchets ne garantissant pas un traitement respectueux de l'environnement, présentant un risque pour la santé des travailleurs ou pouvant perturber ou endommager les installations, plus particulièrement les matières énumérées dans la liste non exhaustive ci-dessous, ne sont pas admis:</p> <ul style="list-style-type: none">⊖ matériaux d'isolation en laine de verre et de pierre⊖ matériaux inertes (terre, pierres, béton, plâtre, etc.)⊖ ferraille de toutes sortes non triées⊖ verre plat ou vitrages (les encadrements en bois ou plastique sont acceptés)⊖ verre recyclable⊖ déchets de dimensions hors normes (> 3.00 m.)⊖ déchets carnés⊖ résidus non déshydratés⊖ déchets spéciaux non mentionnés sous 2.1⊖ appareils frigorifiques⊖ appareils électriques et électroniques de toutes sortes⊖ déchets liquides inflammables comme les solvants et l'essence⊖ matières sous forme pulvérulente (poudres, flocons, etc.)⊖ médicaments radioactifs⊖ déchets médicaux selon OMoD B1.1 et B1.2 (ds 180102 partiel : déchets anatomiques, organes)⊖ matériaux sous forme de rouleau (emballages, moquettes, etc.)⊖ bouteilles de gaz, récipients métalliques qui pourraient contenir des résidus de produits inflammables (solvants, essences, etc.)⊖ amiante

Dans le cas où des produits interdits ou inadaptés aux exigences d'un site sont livrés, SATOM SA refusera leur réception ou facturera au client les frais de transport (évent. comme transport spécial) et d'élimination dans un centre de traitement adéquat. S'il ne règle pas le montant dû, la facture sera transmise au transporteur.

Méthanisables (déchets verts et restes d'aliments) à livrer à Villeneuve

Tous les résidus de Villeneuve sont valorisés en agriculture. Pour cette raison, les exigences de qualité sont strictement à respecter.

		Prix par tonne, hors TVA		
P10	Taxe de pesage d'entrée	De base	CHF	15.00
P25	Déchets verts <i>(ligneux, branches, bois propre cat. I, résidus d'élagage, tailles de haies bocagères, troncs d'arbre séparés des souches, gazon tondu, fumier d'animaux, paille de blé, feuilles, pousses vertes, orties entières, fleurs fanées, mauvaises herbes, aiguilles de conifères, etc.)</i>	Villeneuve Monthey	CHF	128.00
P250	Déchets verts (gazon, branches, bois) souillés <i>(contenant des plastiques, papier et carton, terre, cailloux, métaux, etc.) Les plantes envahissantes sont à livrer à Monthey</i>	Villeneuve	CHF	200.00
P260	Déchets méthanisables (lavures) propres <i>(épluchures, fruits et légumes abîmés, restes alimentaires crus, lavures, marc, plantes d'intérieur " sans boules d'hydroculture", sacs compostables OK Compost norme EN 13432, etc.)</i>	Villeneuve	CHF	128.00
P261	Déchets méthanisables : fruits et légumes périmés emballés dans du plastique ou du carton ou contenant des plastiques (sans les emballages en métal ou en verre)	Villeneuve	CHF	200.00
LEVEE	GastroVert - Restes d'aliments propres (sans plastique, ni carton) <i>SATOM SA se réserve le droit de modifier les désignations transmises par les transporteurs en cas de livraison ne correspondant pas aux déclarations</i>	Villeneuve	CHF	40.00*

Vente du compost

		Départ Villeneuve	Prix par m ³ , hors TVA	
PCOMP20	Compost en vrac ≤ diam. 20mm		CHF	20.00
PCOMP10	Compost en vrac ≤ diam. 10mm Prix valable pour 1 à 50 m ³ Pour des quantités plus importantes		CHF	38.00
PCOMPSAC	Sac de 50 litres		CHF	5.00
				Prix sur demande

Pour la marchandise en vrac, le chargement est compris dans les prix ci-dessus. Pour les bigbags, SATOM SA facture leur vente et leur remplissage. Les transports sont à charge de l'acheteur.

PBIGBAG	Bigbag (1 m ³) sans dépôt	CHF 45.00/Bigbag
PBIGBAGDEP	Bigbag (1 m ³) y compris dépôt	CHF 50.00/Bigbag

HEURES D'OUVERTURE – USINE DE VILLENEUVE

Du lundi au vendredi	de	07 h 30	à	11 h 45
	et de	13 h 30		17 h 00
Samedi	fermé			

Jours de fermeture 2017 : Pâques (14.04. et 17.04.) – Ascension (25.05.) – Pentecôte (05.06.)
– Fête nationale (01.08.) – Jeûne fédéral (18.09.) – Noël (25.12. et 26.12.)